

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
15/09/2014

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
F01114P0116

1. Intitulé du projet

Implantation de 2 canalisations DN 250 mm d'une longueur totale de 5295 ml sur la commune de Rosny-sous-Bois.
Comblement de 1765 ml de canalisations (DN 250mm et DN 300 mm) et implantation d'une canalisation DN150 mm de 25 ml sur la commune de Neuilly-Plaisance.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDIF)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

André Santini- le Président

RCS / SIRET

12 5 7 1 5 0 0 0 0 1 7 0 0 0 2 1

Forme juridique Syndicat mixte communal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
18° Installation d'aqueducs et de canalisations d'eau potable.	Création d'un réseau de 5295 ml de DN250mm diamètre extérieur 273mm soit une surface de 1445,54 m ²
Aqueduc ou canalisation d'eau potable dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur à 500 mètres carrés et inférieur à 2 000 mètres carrés.	Création d'une canalisation de 25 ml de DN150mm avec diamètre extérieur de 170mm soit une surface de 4,25 m ² La surface totale créée est donc de 1449,8 m ² < 2000 m ² Les travaux de comblement ne sont pas concernés par cette procédure

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création de deux réseaux (liaisons Nord et Sud) de canalisations de DN 250mm à Rosny-sous-Bois. Il s'agit ainsi de modifier le réseau alimentant le plateau d'Avron en fusionnant, via les liaisons créées, deux réseaux existants: le réseau AVRON145 avec le réseau ROMA156. Le tracé de la liaison Nord (2520 ml) passe par la rue de la Dhuis (raccordement au réseau existant), l'emprise de l'Aqueduc de la Dhuis (dans la zone enherbée) avec la traversée du Golf de Rosny, la rue Jules Ferry, la pose en galerie sous l'A86, l'impasse de Nanteuil, la rue de Nanteuil, la rue Saint-Denis, la rue Guichard, la rue Hussenet, la rue Saint-Claude, la rue des Berthauds avec un passage en encorbellement sur le Pont de la rue des Berthauds (franchissement SNCF), la rue Laennec (raccordement au réseau existant).

Le tracé de la liaison Sud (2775 ml) passe par le Boulevard de la Boissière (raccordement au réseau existant), la rue du 4ème Zouave, avec un passage en caniveau sur le pont de la rue du 4ème Zouave (franchissement de l'A86), la rue Richard Gardebled, la rue Paul Cavaré, la rue des Carrières avec un passage soit en encorbellement, soit en caniveau sur le Pont de la rue des Carrières (franchissement SNCF), l'avenue Lech Walesa, la rue des Pasteurs, la rue du Chevalier de la Barre, la rue Clément Ader, la rue Laennec (raccordement au réseau existant).

Par ailleurs l'abandon des installations du site d'Avron et du site des Fauvettes entraînent des travaux de remise en état du réseau qui consistent en :

- Le comblement du réseau de première élévation sous emprise publique : 1 235 ml de réseau DN 300 mm Fonte et 530 ml de réseau DN 225 mm PEHD

- La création d'une conduite DN 150 mm sur 25 ml Avenue de l'Est à Neuilly-Plaisance pour rétablir le maillage hydraulique suite à l'abandon du site d'Avron.

4.2 Objectifs du projet

Le plateau d'Avron est actuellement alimenté par l'usine de seconde élévation de Neuilly-Plaisance à partir du réseau NEUIL124 et constitue ainsi le réseau AVRON145. Ce réseau se présente comme un îlot isolé de par sa petite taille : 0.4 % de la distribution de Neuilly-sur-Marne.

Il a donc été décidé de modifier le réseau d'alimentation du plateau d'Avron en fusionnant le réseau AVRON145 avec le réseau ROMA156 par la création de deux liaisons (Liaison Nord et Liaison Sud) depuis la sortie de la station de pompage de Montreuil.

Une fois les deux liaisons créées, le site d'Avron sera libéré : la station de pompage et les réservoirs seront démolis ainsi que la station de secours des Fauvettes ; les canalisations d'alimentation du site d'Avron depuis Neuilly-sur-Marne seront abandonnées

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'opération se déroulera en 9 phases entre mars 2015 et mars 2017. La liaison Sud sera réalisée en premier (phases 5 à 8) puis la liaison Nord (phases 1 à 4) afin de pouvoir débiter les travaux sous le golf de Rosny (phase 1) entre les mois de Novembre et Février, période pendant laquelle le coût d'indisponibilité serait moins élevé. Afin de circonscrire les difficultés de circulation, à Rosny-sous-Bois il n'y aura pas plusieurs tronçons en chantier simultanément sur des secteurs différents de la commune. Les informations afférentes au tracé et à l'implantation du réseau, phase par phase, sont les suivantes:

Phase 5 : Pose de la canalisation sous le Boulevard de la Boissière entre la rue de l'Acacia et la rue du 4ème Zouaves. Pose sur la rue du 4ème Zouaves entre le Boulevard de la Boissière et la rue de Nanteuil. Création d'un poste de détente et de comptage avant le raccordement. Total: 1 030 ml. Durée: 15 semaines. Période: début Mars à mi Juin 2015

Phase 6 : Pose de la canalisation sous la rue du 4ème Zouaves, la rue Richard Gardebled, la rue Paul Cavaré et la rue des Carrières. Total: 560 ml. Durée: 11,5 semaines. Période: mi Juin à Fin Août 2015.

Phase 7 : Pose de la canalisation sous la rue Pasteur, la rue du Chevalier de la Barre et la rue Clément Ader jusqu'à la rue Laennec. Total: 1 165 ml. Durée: 17 semaines. Période: Début Septembre à fin Décembre 2015.

Phase 8 : Essais, raccordements, finitions et repli pour la liaison sud. Durée: 5 semaines. Période: Janvier 2016. Cette phase peut se dérouler en parallèle de la phase 1.

Phase 1 : Pose de la canalisation sous le golf et la rue Jules Ferry entre le Boulevard Gabriel Péri et l'A86. Création d'un poste de détente et de comptage avant le raccordement. Durée: 11 semaines. Total: 912 ml. Période: Début Janvier à mi Mars 2016.

Phase 2 : Pose de la canalisation sous la rue de Nanteuil, la rue Saint Denis, la rue Guichard, la rue Hussenet, la rue Saint Claude et la rue des Berthauds jusqu'à l'Avenue Lech Walesa. Total: 695 ml. Durée: 19,5 semaines. Période: mi Mars à fin Juillet 2016.

Phase 3 : Pose de la canalisation sur la rue des Berthauds de l'Avenue Lech Walesa à la rue Laennec. Total: 900 ml. Durée: 13,5 semaines. Période: Début Aout à fin Octobre 2016.

Phase 4 : essais, raccordements, finitions et repli. Durée: 5 semaines. Période: Novembre 2016.

Phase 9 : abandon des conduites et remise en état du réseau. Comblement du réseau, 1765 ml de réseau à Neuilly Plaisance sous l'Avenue des Fauvettes à partir de la rue du Bel Air jusqu'au croisement avec l'Avenue de Rosny, l'Avenue de Rosny, l'Avenue de l'Est, l'Avenue Daniel Perdigré et l'Avenue des Demoiselles. Pose de la canalisation de 25 ml sous l'Avenue de l'Est. Durée: 8 semaines. Période: début Février à fin Mars 2017.

La réalisation de ces travaux dépendra de l'avancée des travaux qui auront lieu dans la station de Montreuil (qui remplacera à terme le réservoir d'Avron à abandonner) donc il est possible que les travaux décrits ci-dessus interviennent après la date indiquée.

La plupart du réseau sera mis en place en tranchées mais certains tronçons seront localement posés en encorbellement, en caniveau, en galerie ou en tubage de réseaux existants (cf annexe 3: reportage photo où ces cas particuliers sont identifiés).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans la phase d'exploitation, les canalisations nouvellement créées permettront de relier les réseaux existants et donc n'auront aucune caractéristique particulière.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de cas par cas pour l'étude d'impact environnemental au titre des articles R122-1 et suivants du Code de l'Environnement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour la procédure au cas par cas pour l'étude d'impact au titre des articles R122-1 et suivants du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le projet concerne - l'implantation de 2 liaisons soit 5295 ml de canalisations en fonte de DN 250mm avec 273 mm de diamètre extérieur; - l'implantation d'une canalisation en fonte de 25 ml de DN 150mm avec 170 mm de diamètre extérieur	L'emprise totale des conduites est donc de $\{5295 \times 0.273 + 25 \times 0.17\}$ soit 1449,8 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Les canalisations à Rosny-sous-Bois seront pour la liaison Nord sous la rue Dhuys, traverseront le Golf de Rosny et continueront sous la rue Jules Ferry, l'A86, l'impasse et la rue de Nanteuil, les rue Saint-Denis, Guichard, Hussenet, Saint-Claude, Berthauds et la rue Laennec en ce qui concerne la liaison nord. Le tracé de la liaison Sud passe par le Boulevard de la Boissière, les rues du 4ème Zouave, Richard Gardebled, Paul Cavaré, des Carrières, l'avenue Lech Walesa, les rues des Pasteurs, du Chevalier de la Barre, Clément Ader et la rue Laennec. A Neuilly-Plaisance la nouvelle canalisation sera implantée sous l'Avenue de l'Est

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Les nouvelles canalisations seront implantées dans la commune de Rosny-sous-Bois dans le département de Seine Saint Denis. Une nouvelle canalisation sera aussi implantée dans la commune de Neuilly Plaisance en Seine Saint Denis.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet fait partie de l'opération portant sur la refonte de l'alimentation du secteur dit AVRON145. Cette opération comporte outre la réalisation des nouvelles canalisations, l'abandon du réseau qui alimente actuellement le plateau d'Avron c'est-à-dire la démolition de la station de pompage, des réservoirs et de la station de secours des Fauvettes et l'abandon des canalisations d'alimentation du site d'Avron depuis Neuilly-sur-Marne.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

A Rosny-sous-Bois, les canalisations seront implantées pour la plupart en milieu urbain sous la voirie (rues Jules Ferry, Nanteuil, Saint-Denis, Guichard, Husenet, Saint-Claude, du 4ème Zouave, Richard Gardebled, Paul Cavaré, des Carrières...) hormis 430 ml posés sous espace vert.

A Neuilly-Plaisance, l'Avenue de l'Est, sous laquelle passeront 25 ml de canalisations est aussi en zone urbaine.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La ville de Rosny-sous-Bois est couverte par un PLU approuvé le 24 septembre 2009 et en cours de révision depuis décembre 2010

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	L'Avenue des Fauvettes à Neuilly-Plaisance se situe en ZNIEFF de type I et est concerné par les travaux de comblement suite à l'abandon du site d'Avron. Il s'agit du ZNIEFF COTEAUX ET PLATEAU D'AVRON (110001754). Ces travaux ne sont pas l'objet de la demande ci-présente.
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Rosny-sous-Bois élabore en ce moment un plan de prévention du bruit dont seul le diagnostic a été réalisé pour le moment

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Neuilly-Plaisance est couverte par le plan de prévention des risques inondation de la Marne mais la canalisation qui sera implantée est située en dehors de la zone couverte par ce risque
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Les communes de Rosny-sous-Bois et Neuilly-Plaisance sont dans la Zone de Répartition des Eaux de l'Albien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Les liaisons nord et sud qui seront créées se situent respectivement à 400 et 200m du plateau d'Avron qui fait partie des sites de la Seine Saint Denis (directive Oiseaux FR1112013). L'Avenue de l'Est à Neuilly-Plaisance est à 100m de ce site.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	En phase travaux il sera peut-être nécessaire de pomper les eaux de fond de fouilles. Toutefois ce seront des débits très faibles et temporaires.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'implantation de la canalisation en sous-sol implique la production de déblais. A Rosny-sous-Bois, les linéaires supplémentaires créés sont de 5295 ml et la canalisation mesure 0.273 m de diamètre extérieur (donc environ 0.06m ² de surface) donc on obtient un volume d'environ 310 m ³ de déblais. A Neuilly Plaisance, environ 0.57 m ³ de déblais seront produits
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Pour planter les canalisations , des tranchées seront creusées qu'il faudra remblayer. Ces remblais seront probablement des matériaux d'apport
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La forte urbanisation de la zone et le faible enjeu écologique implique des impacts relativement faibles sur la biodiversité. Toutefois, la phase de travaux peut provoquer une gêne sonore et un dérangement temporaire sur la zone du projet.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	La phase de travaux peut éventuellement provoquer une gêne sonore et un dérangement temporaire sur la zone de protection spéciale des Sites de Seine Saint Denis. Toutefois cette incidence n'existera que pendant la phase travaux sur ce tronçon

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Neuilly-Plaisance est concernée par un risque d'inondation mais la canalisation qui sera implantée avenue de l'Est est en dehors de la zone à risques. Il existe aussi des risques liés au retrait-gonflement des sols argileux. La canalisation qui sera implantée est en zone d'aléa moyen La commune de Rosny-sous-Bois est concernée par 2 risques: - la présence d'anciennes carrières: une partie des canalisations (un tronçon de la liaison sud) traverse une zone d'anciennes carrières; -le retrait-gonflement des sols argileux: les tracés traversent des zones d'aléas moyen et fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet sera source de nuisance sonore uniquement pendant la phase travaux. Pendant la phase exploitation, il n'y aura aucune nuisance.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet sera source de vibrations uniquement pendant la phase travaux. Elles seront toutefois limitées. Pendant la phase exploitation, il n'y aura aucune nuisance.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	En phase travaux, il est possible que le fonctionnement des engins de chantier entraînent des rejets dans l'air. Mais cette nuisance sera limitée à la phase chantier et les engins seront homologués et suivis via des carnets d'entretien (exigences du SEDIF dans le cadre de sa certification ISO14001). L'impact sera donc réduit au maximum.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Il y aura un rejet dans les eaux superficielles par voie indirecte (égouts). Les eaux issues du chantier seront décantées et déshuilées avant rejet. Pourront être rejetés à l'égout après traitement : - les liquides de désinfection de la conduite. - les eaux boueuses ou souillées extraites de la tranchée. Par ailleurs, les baraques de chantier seront raccordées au réseau EU. Ces rejets n'auront lieu que pendant la phase travaux. La phase d'exploitation n'engendre aucun rejet.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non les canalisations sont enterrées donc invisibles une fois les travaux terminés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Pendant la phase travaux, le projet peut engendrer une gêne pour la circulation dans les rues concernées par le tracé de la canalisation. Toutefois, cette gêne ne sera que temporaire (d'autant plus que le projet se déroule par phases). Par ailleurs, pour circonscrire les difficultés de circulation, conformément aux souhaits de la Commune de Rosny-sous-Bois, il n'y aura pas plusieurs tronçons en chantier simultanément sur des secteurs différents de la commune.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'implantation de ces canalisations ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact pour plusieurs raisons :

1- Le projet n'aura aucune incidence en phase d'exploitation. Les seuls impacts que l'on peut dénombrer le concernant sont ceux provoqués par la phase travaux.

2- Les impacts pendant la phase travaux seront relativement faibles.

En ce qui concerne l'environnement :

*Le projet se situe dans une zone fortement urbanisée sans enjeux majeurs hormis l'existence d'une zone de protection spéciale à proximité des interventions.

*Les déblais excédentaires seront envoyés dans des décharges spécialisées selon la réglementation en vigueur.

*Les déchets du chantier seront gérés selon leur type :

- Tri sélectif et collecte des Déchets Industriels Banals (DIB), déchets inertes
- Tri sélectif et collecte des Déchets Industriels Spéciaux (DIS) : amiante ciment

En ce qui concerne les riverains :

*Les travaux dont il s'agit sont des travaux courants auxquels les riverains sont familiers. La gêne occasionnée par ceux-ci sera de courte durée.

*La gêne pour la circulation sera diminuée via la mise en place d'un plan de circulation et le phasage des travaux sera adapté en fonction des contraintes de transports scolaires si elles existent.

Le projet n'est donc ni dangereux pour l'environnement (qu'il soit humain ou naturel) ni préjudiciable pour les riverains.

Par ailleurs des dispositions seront prises afin de réduire les impacts de la phase travaux au maximum. Effectivement, ce sont des travaux qui sont régulièrement entrepris sur le territoire. Les maîtres d'ouvrage (le SEDIF), les maîtres d'œuvre (ARTELIA) et les entreprises de travaux sont habitués aux types d'incidences ou de nuisances provoquées par ces interventions et sont au fait des solutions techniques pour les réduire au maximum.

Le projet en lui-même ne représente donc pas un enjeu suffisamment important en termes d'incidences pour nécessiter une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1: Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Annexe 2 : Plans de situation au 1/27000 et au 1/13500
Annexe 3: Photographies de divers zones du projet avec description de leur implantation
Annexe 4: Tracé du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à

Paris

le,

- 9 SEP. 2014

Signature



Le Président,

André Santini

André SANTINI

Ancien Ministre

Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux

Annexe 2 : plan de situation 1.35000

Bois Perrier

Rosny 2

la Garenne

Plateau d'Avron

Neuilly-Plaisance

Emplacement des liaisons Nord et Sud à Rosny-sous-Bois

Emplacement de la canalisation à Neuilly-Plaisance

Rosny-sous-Bois

Neuilly-sur-Meuse

200 m

Annexe 2 : plan de situation 1.35000

Rosny 2

Bois Perrier

la Garenne

Plateau d'Avron

Rosny-sous-Bois

Neuilly-Plaisance

Emplacement des liaisons Nord et Sud à Rosny-sous-Bois

Emplacement de la canalisation à Neuilly-Plaisance

Zone Industrielle des Chanoux

Fort de Rosny

Parc de Montreau

les Ruffins

les Enfers

Chât d'eau

GR 14A

200 m

Annexe 2 : plan de situation 1.35000

Rosny 2

Bois Perrier

la Garenne

Plateau d'Avron

Rosny-sous-Bois

Neuilly-Plaisance

Emplacement des liaisons Nord et Sud à Rosny-sous-Bois

Emplacement de la canalisation à Neuilly-Plaisance

200 m

Annexe 2 : plan de situation 1.35000

Rosny 2

Bois Perrier

la Garenne

Plateau d'Avron

Rosny-sous-Bois

Neuilly-Plaisance

Emplacement des liaisons Nord et Sud à Rosny-sous-Bois

Emplacement de la canalisation à Neuilly-Plaisance

Zone Industrielle des Chanoux

Fort de Rosny

le Pré Gentil

les Ruffins

Neuilly-sur-Meuse

200 m

Annexe 2 : plan de situation 1.35000

Rosny 2

Bois Perrier

la Garenne

Plateau d'Avron

Rosny-sous-Bois

Neuilly-Plaisance

Emplacement des liaisons Nord et Sud à Rosny-sous-Bois

Emplacement de la canalisation à Neuilly-Plaisance

Zone Industrielle des Chanoux

Fort de Rosny

Parc de Montreau

les Ruffins

les Enfers

Chât d'eau

GR 14A

200 m

Annexe 2 : plan de situation 1.35000

Rosny 2

Bois Perrier

la Garenne

Plateau d'Avron

Rosny-sous-Bois

Neuilly-Plaisance

Emplacement des liaisons Nord et Sud à Rosny-sous-Bois

Emplacement de la canalisation à Neuilly-Plaisance

Zone Industrielle des Chanoux

Fort de Rosny

Parc de Montreau

les Ruffins

les Enfers

Chât d'eau

GR 14A

200 m

Annexe 2 : plan de situation 1.35000

Rosny 2

Bois Perrier

la Garenne

Plateau d'Avron

Rosny-sous-Bois

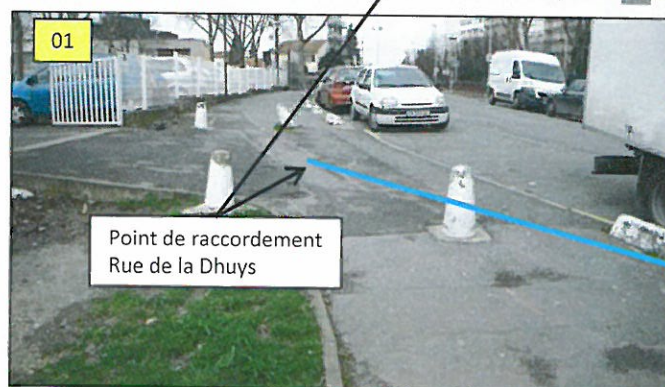
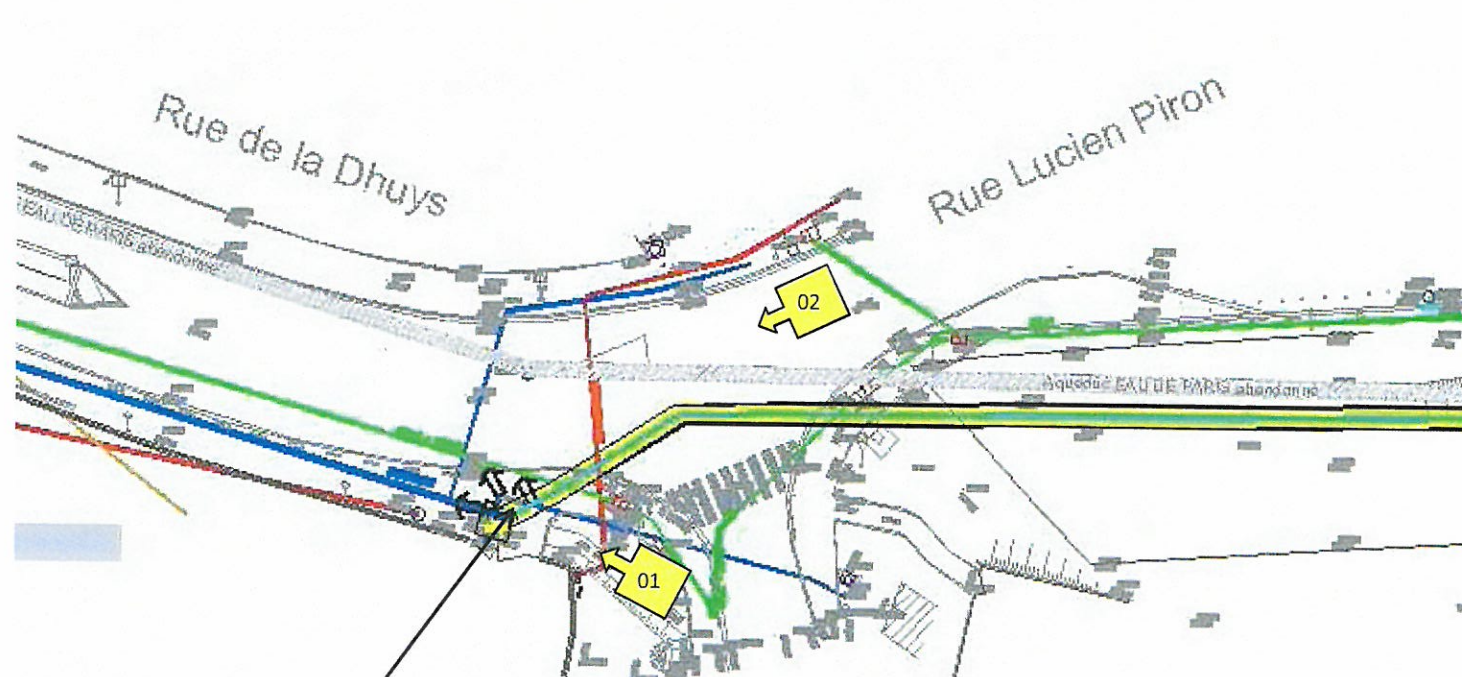
Neuilly-Plaisance

Emplacement des liaisons Nord et Sud à Rosny-sous-Bois

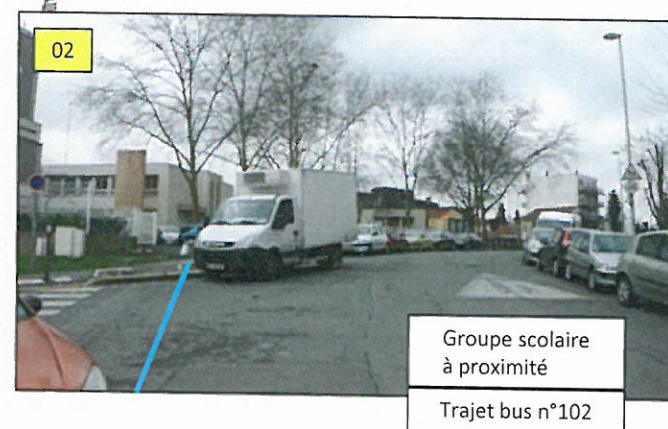
Emplacement de la canalisation à Neuilly-Plaisance

200 m

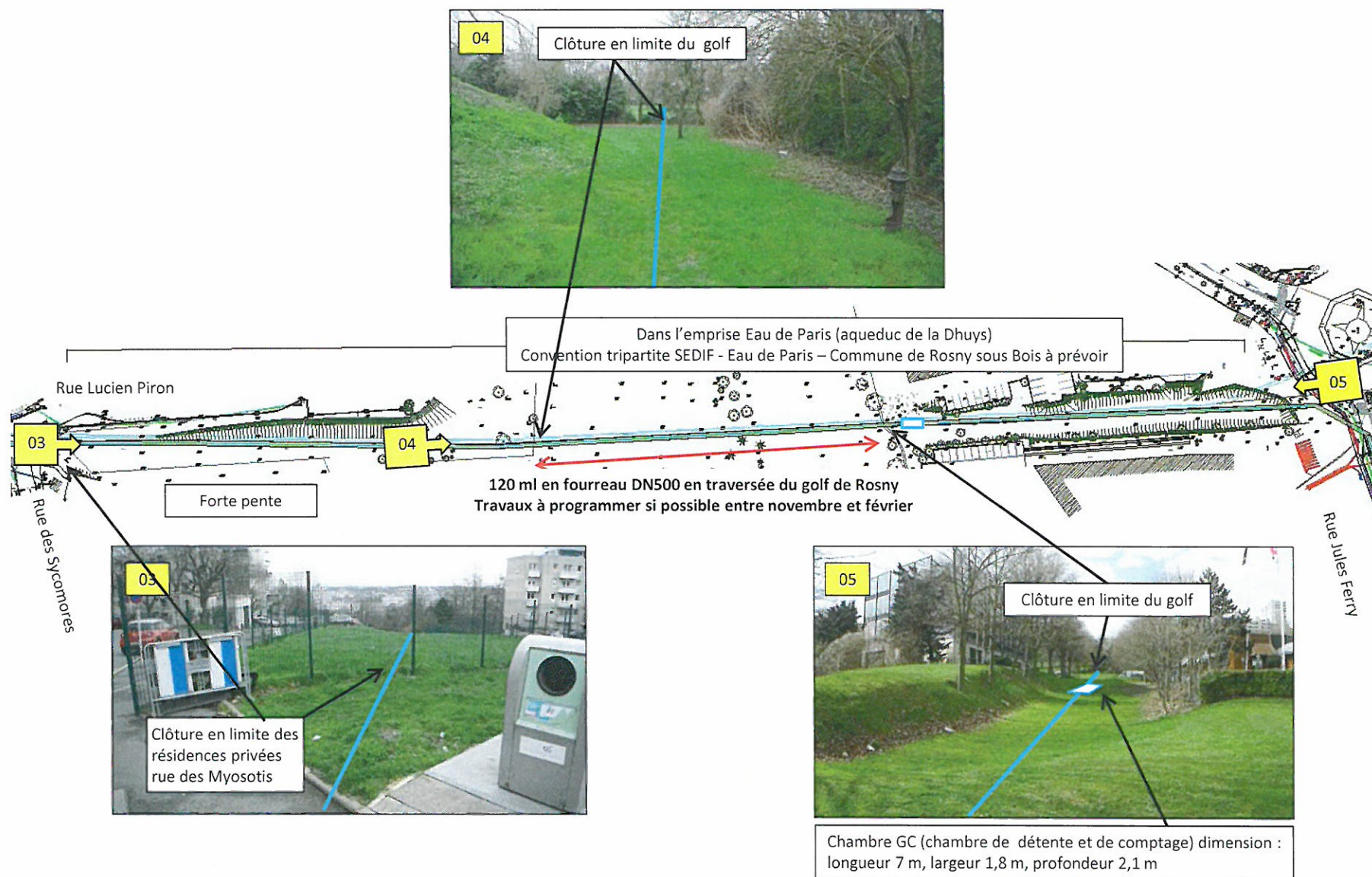
LIAISON NORD



Rue des Sycomores

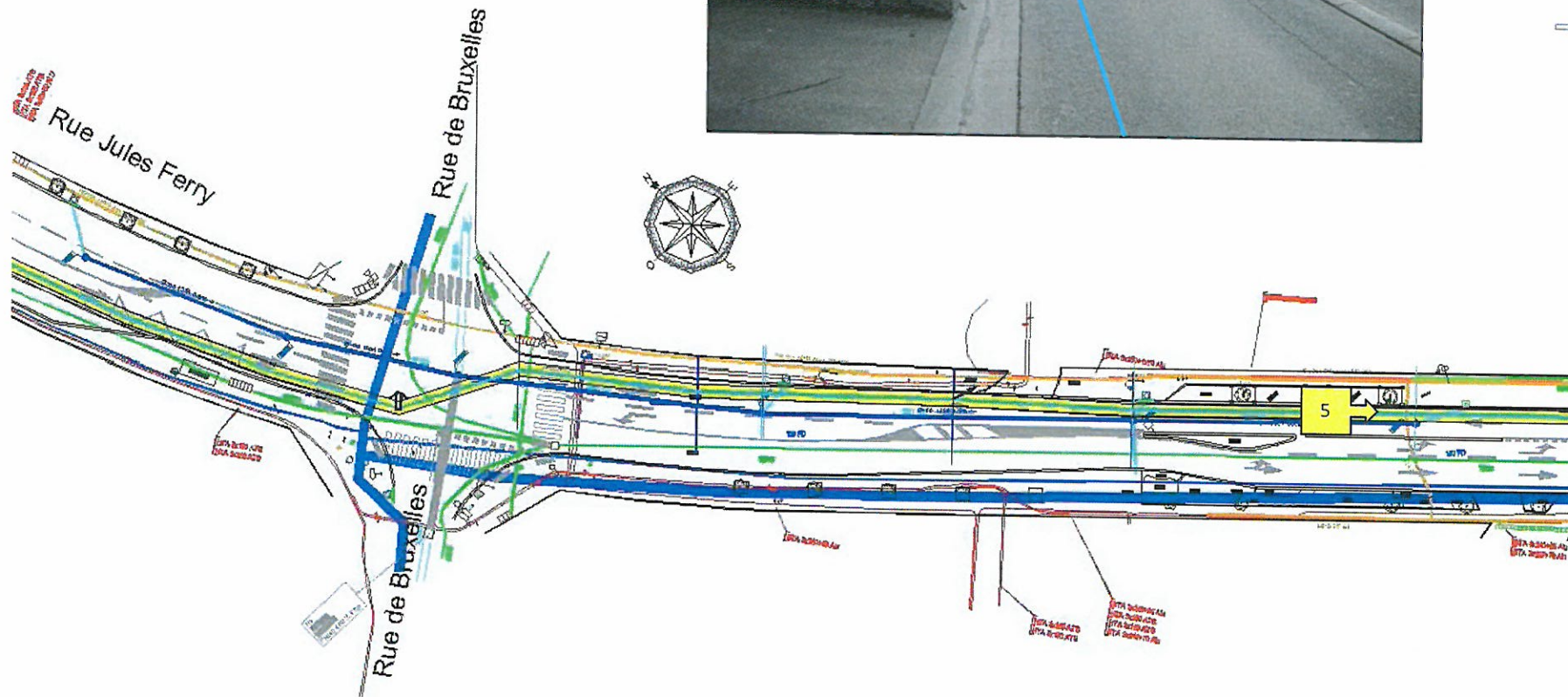
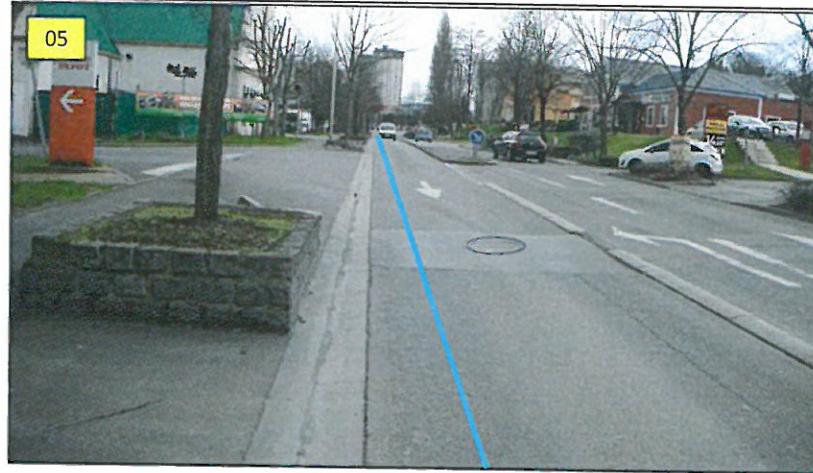


LIAISON NORD

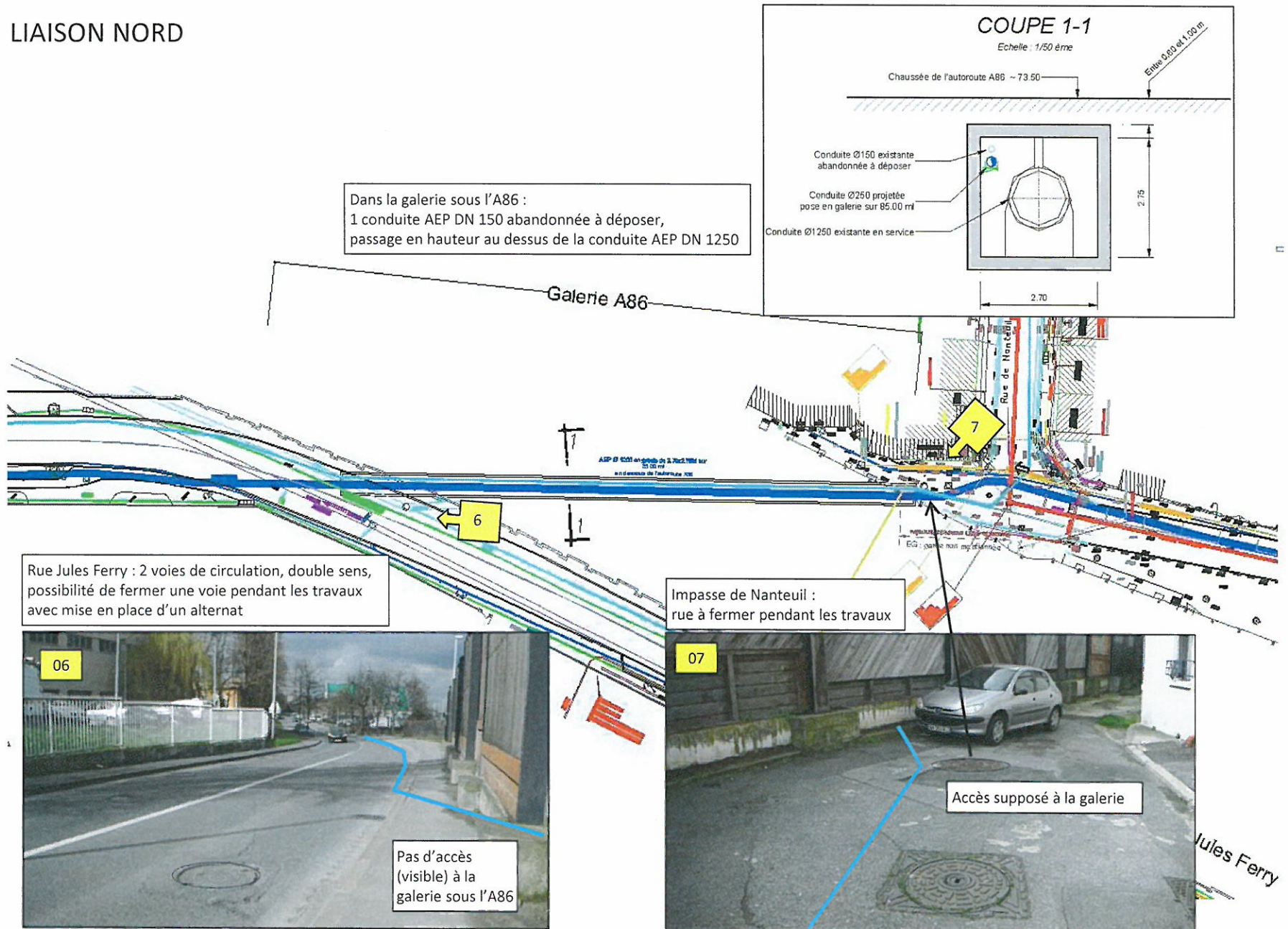


LIAISON NORD

Rue Jules Ferry : 2 à 3 voies de circulation avec îlot central, double sens,
2 alignement d'arbres,
possibilité de fermer une voie pendant les travaux



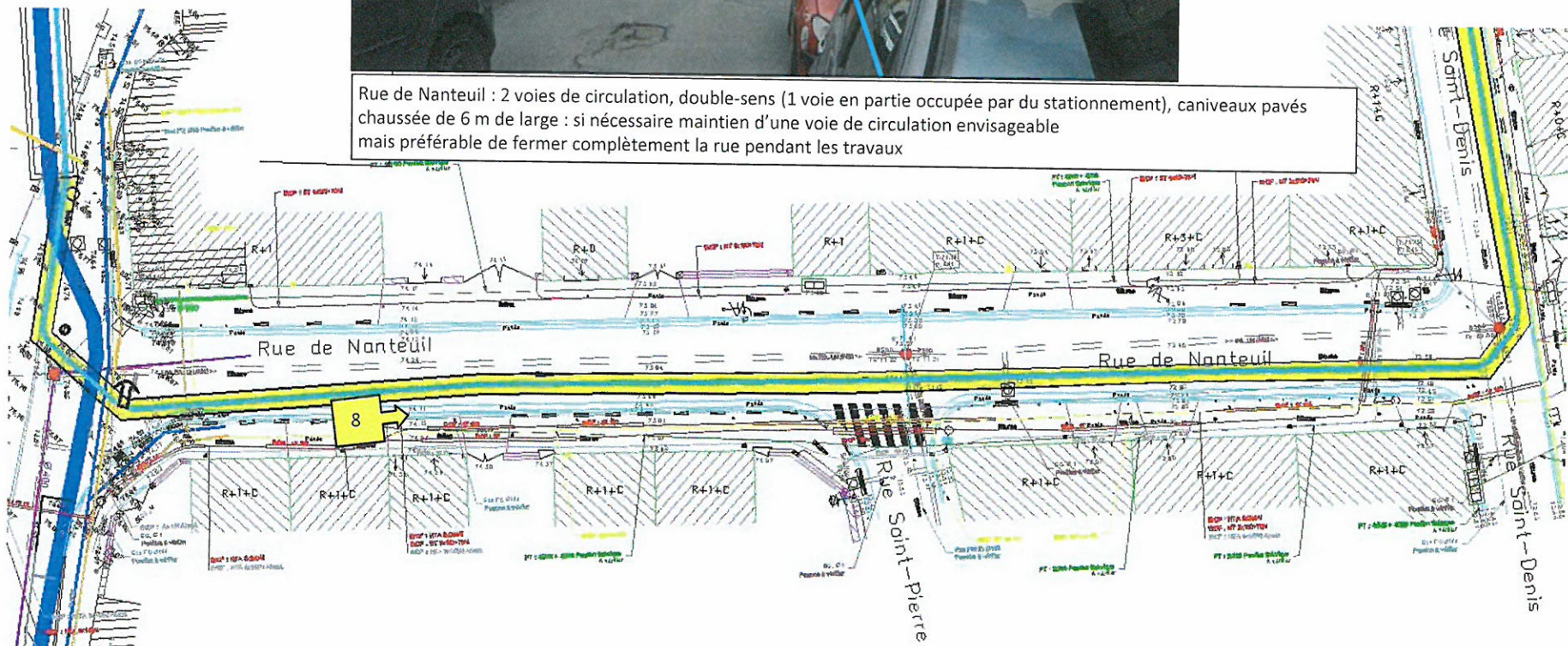
LIAISON NORD



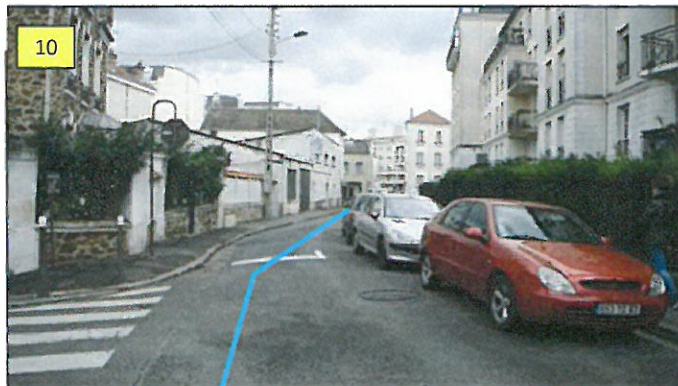
LIAISON NORD



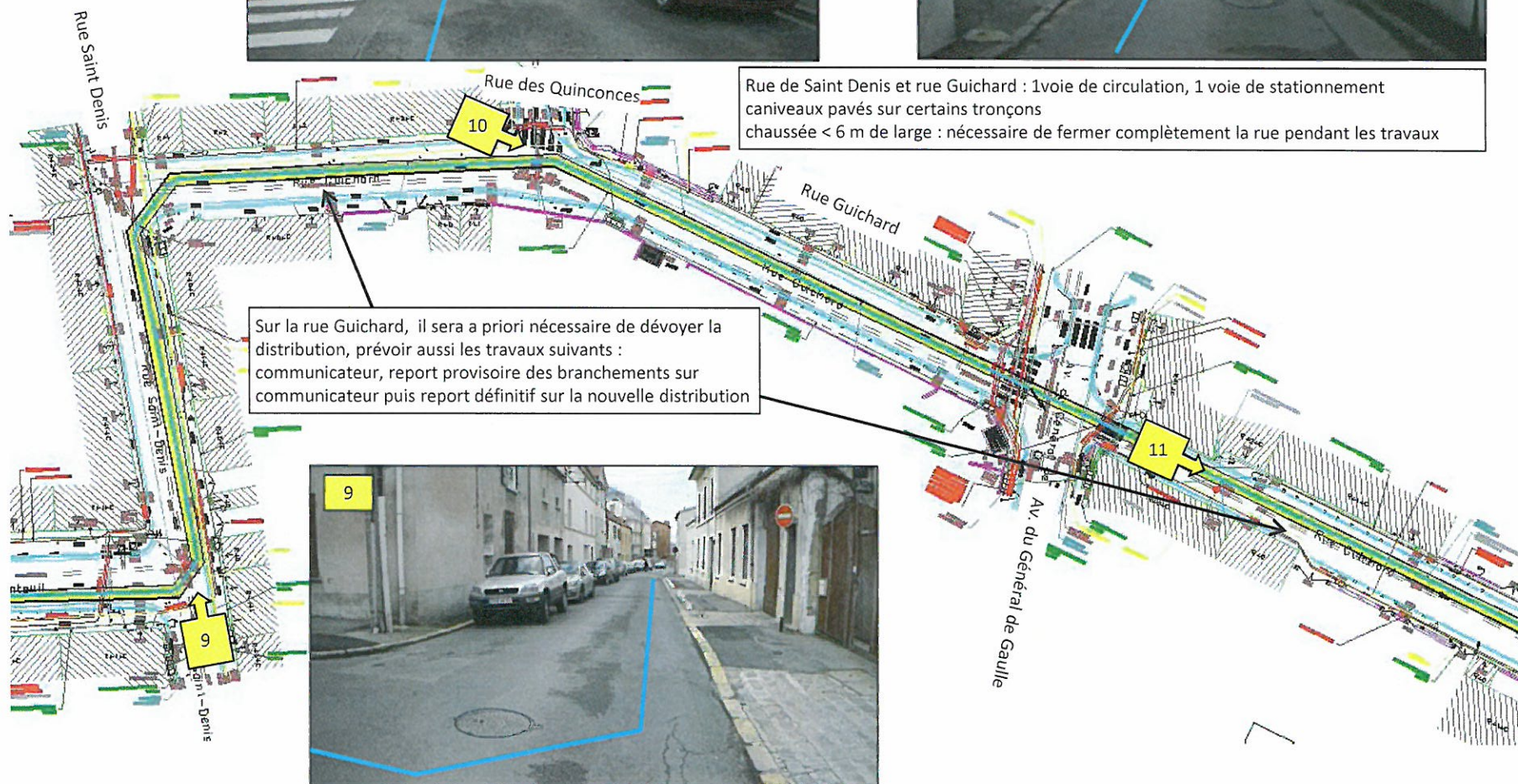
Rue de Nanteuil : 2 voies de circulation, double-sens (1 voie en partie occupée par du stationnement), caniveaux pavés chaussée de 6 m de large : si nécessaire maintien d'une voie de circulation envisageable mais préférable de fermer complètement la rue pendant les travaux



LIAISON NORD

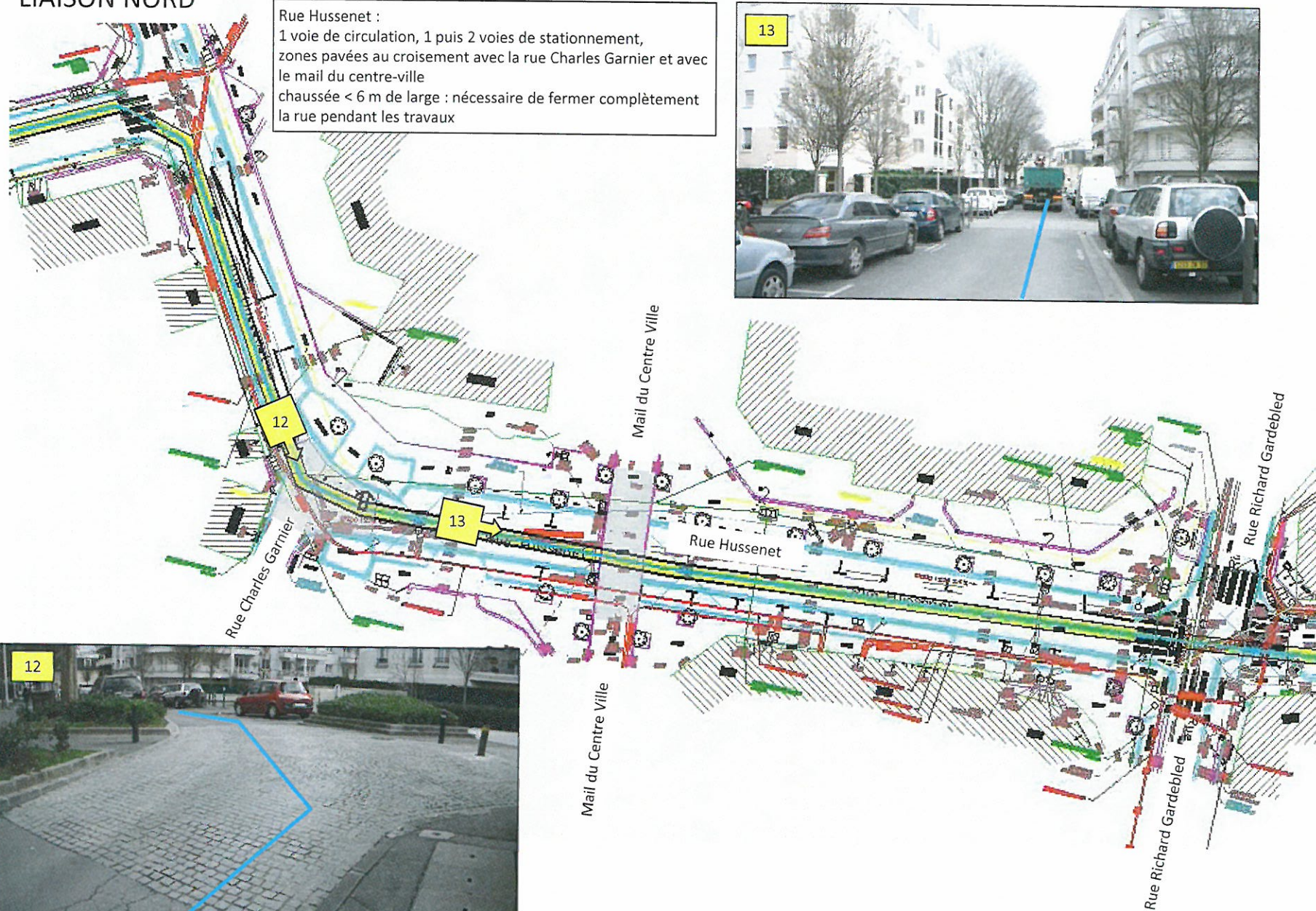


Rue de Saint Denis et rue Guichard : 1 voie de circulation, 1 voie de stationnement
caniveaux pavés sur certains tronçons
chaussée < 6 m de large : nécessaire de fermer complètement la rue pendant les travaux

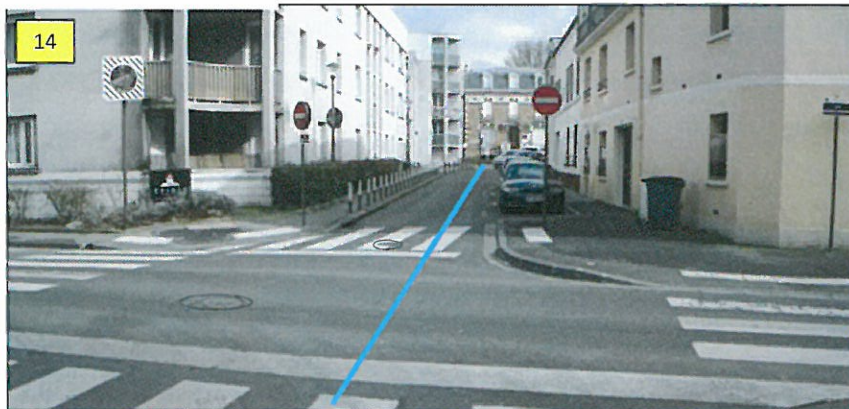


LIAISON NORD

Rue Hussenet :
1 voie de circulation, 1 puis 2 voies de stationnement,
zones pavées au croisement avec la rue Charles Garnier et avec
le mail du centre-ville
chaussée < 6 m de large : nécessaire de fermer complètement
la rue pendant les travaux



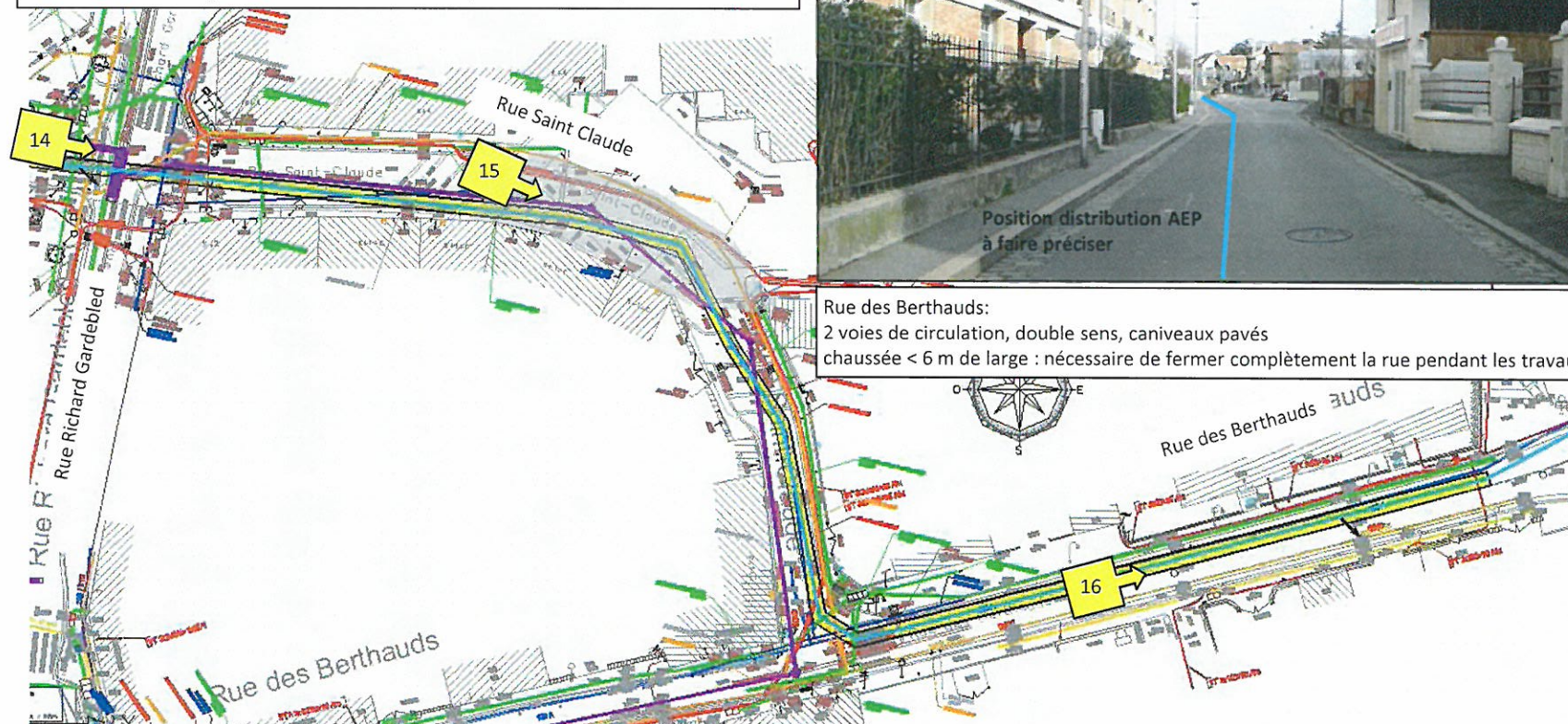
LIAISON NORD



Rue Saint Claude:
1 voie de circulation, 1 voie de stationnement,
zones pavées dans le virage
chaussée < 6 m de large : nécessaire de fermer complètement la rue pendant les travaux



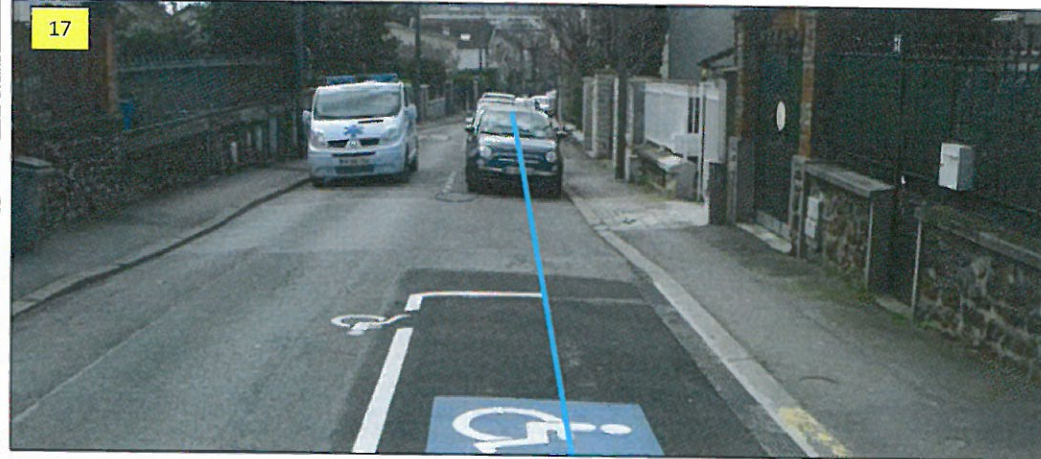
Rue des Berthauds:
2 voies de circulation, double sens, caniveaux pavés
chaussée < 6 m de large : nécessaire de fermer complètement la rue pendant les travaux



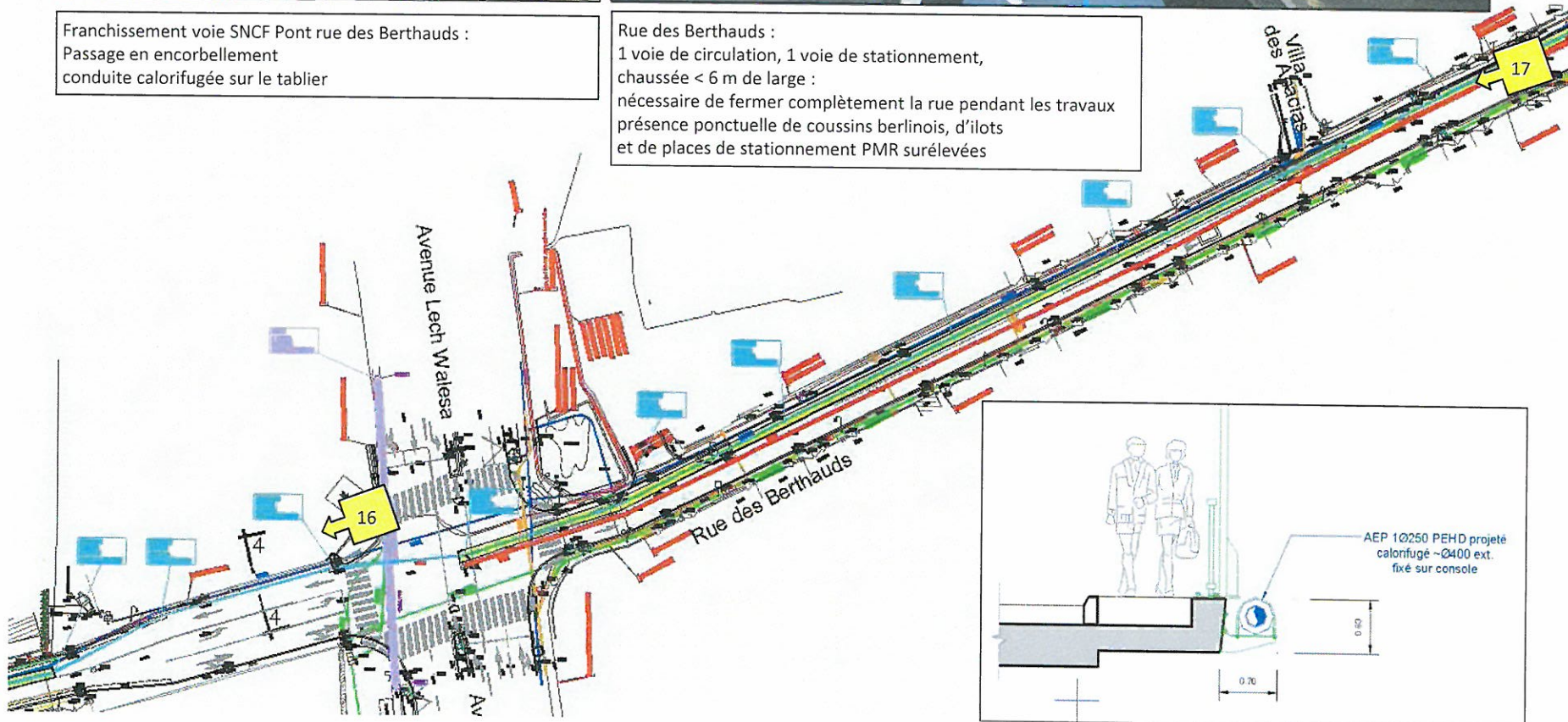
LIAISON NORD



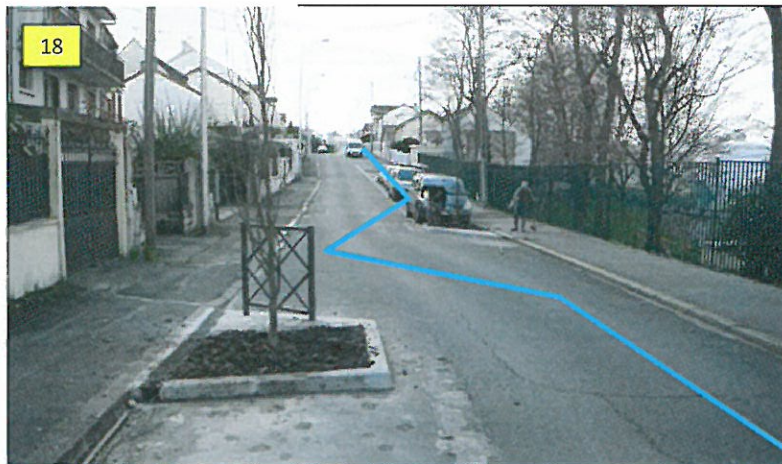
16
Franchissement voie SNCF Pont rue des Berthauds :
Passage en encorbellement
conduite calorifugée sur le tablier



17
Rue des Berthauds :
1 voie de circulation, 1 voie de stationnement,
chaussée < 6 m de large :
nécessaire de fermer complètement la rue pendant les travaux
présence ponctuelle de coussins berlinois, d'îlots
et de places de stationnement PMR surélevées

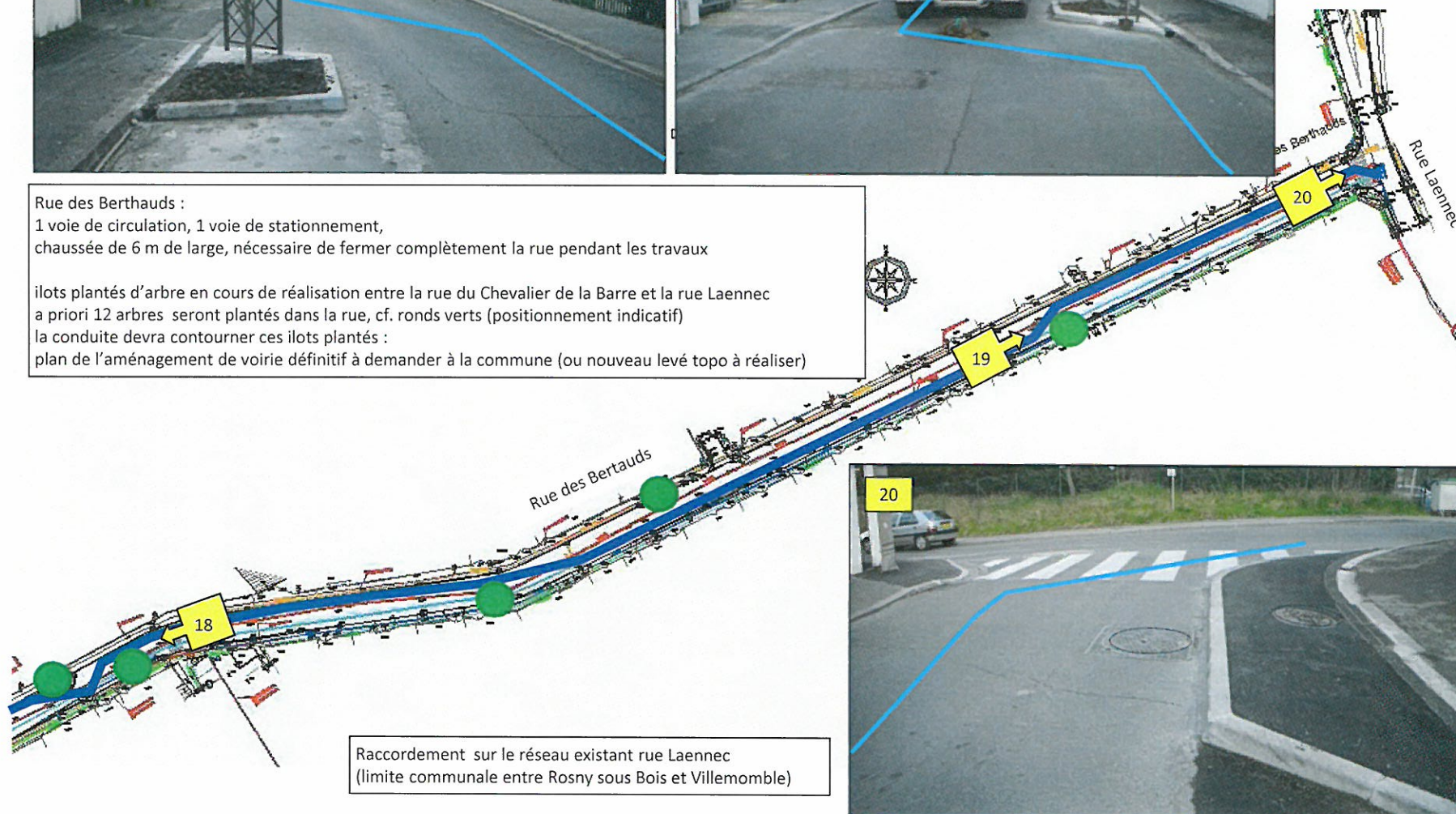


LIAISON NORD



Rue des Berthauds :
1 voie de circulation, 1 voie de stationnement,
chaussée de 6 m de large, nécessaire de fermer complètement la rue pendant les travaux

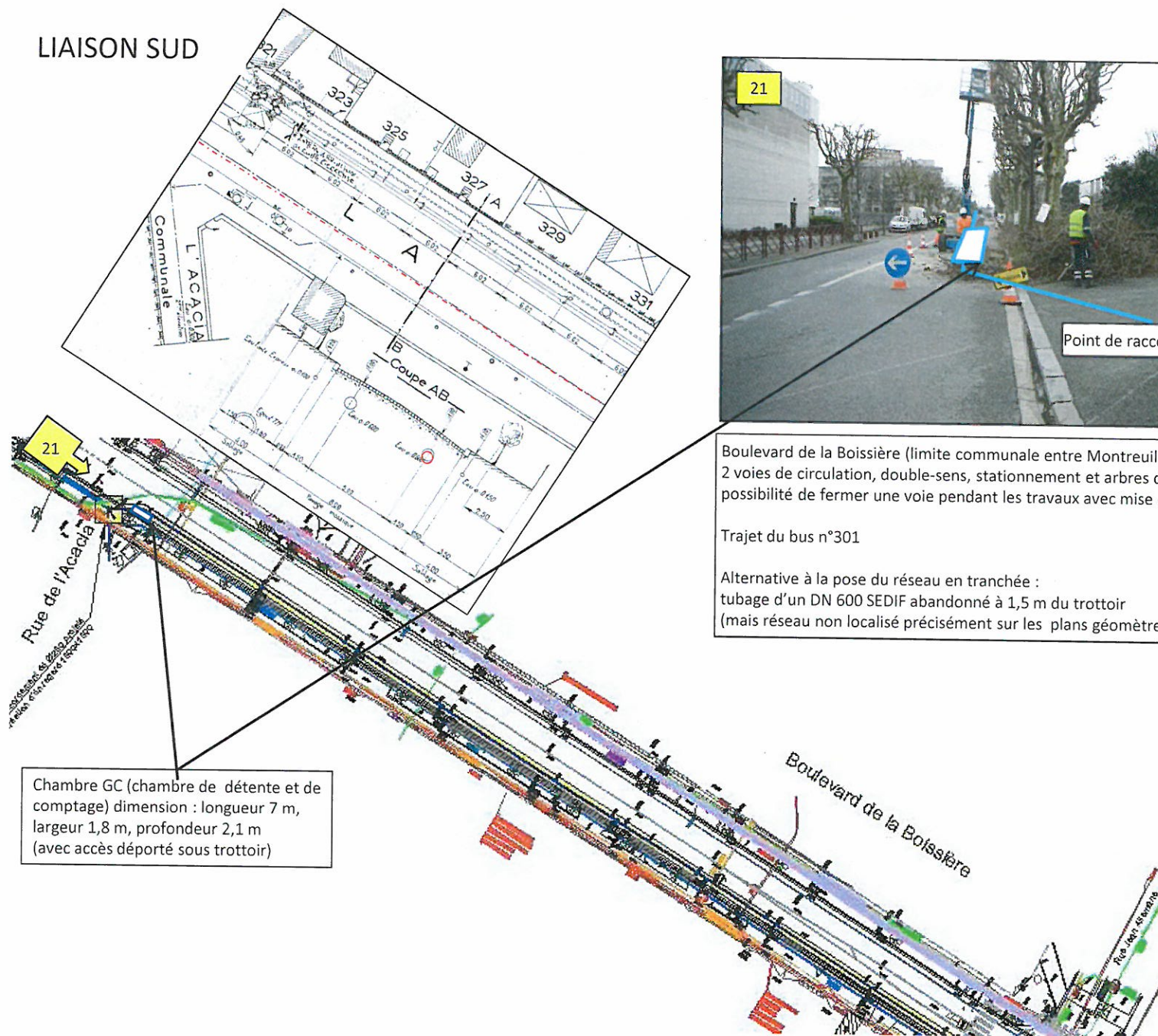
ilots plantés d'arbre en cours de réalisation entre la rue du Chevalier de la Barre et la rue Laennec
a priori 12 arbres seront plantés dans la rue, cf. ronds verts (positionnement indicatif)
la conduite devra contourner ces ilots plantés :
plan de l'aménagement de voirie définitif à demander à la commune (ou nouveau levé topo à réaliser)



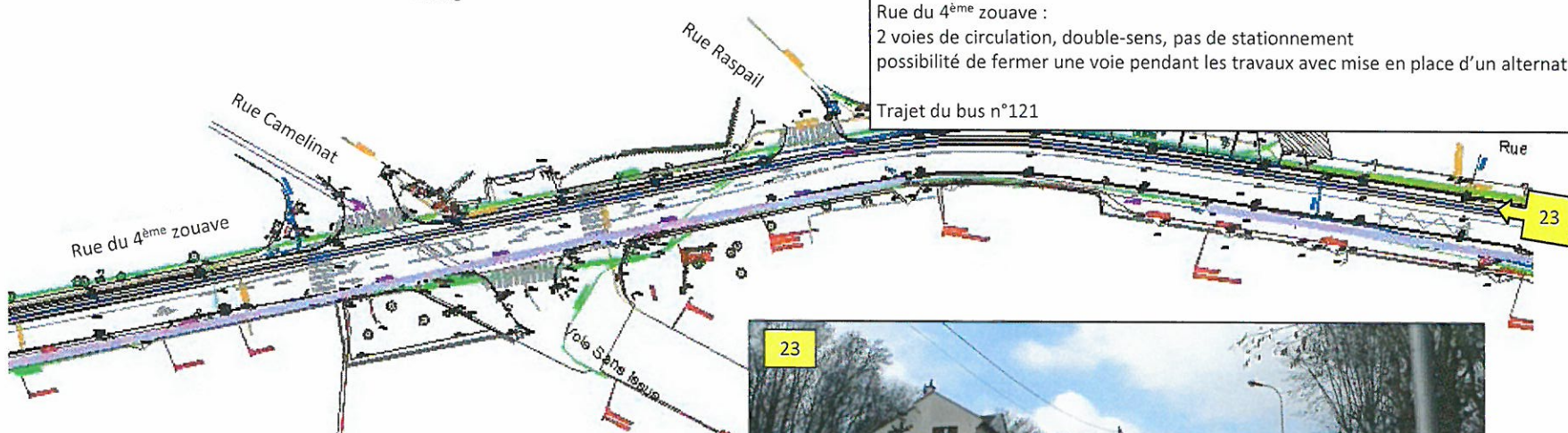
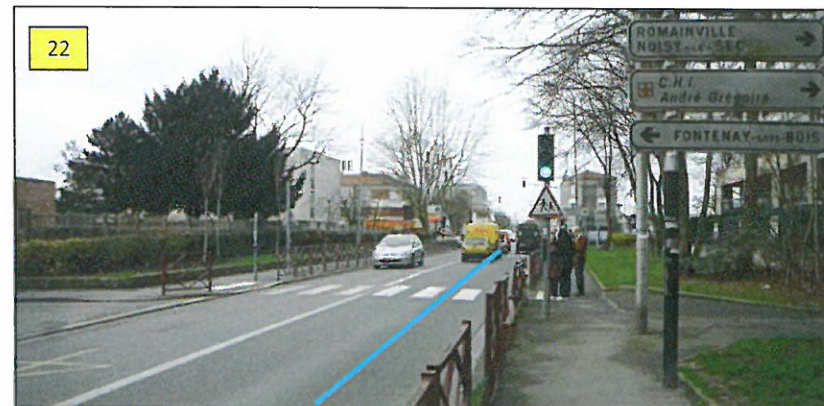
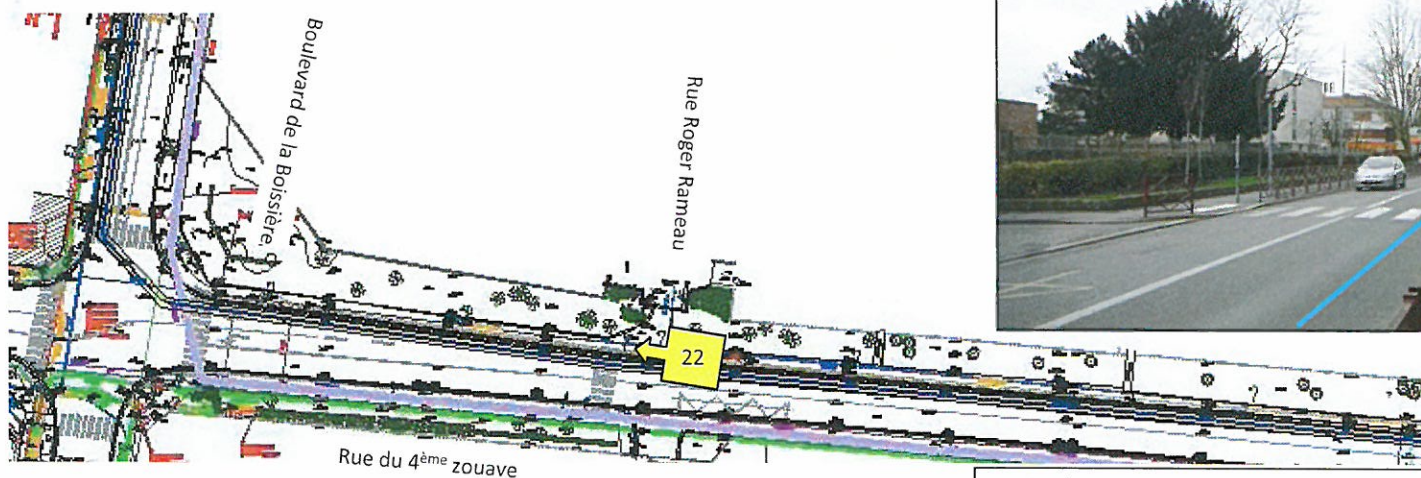
Raccordement sur le réseau existant rue Laennec
(limite communale entre Rosny sous Bois et Villemomble)



LIAISON SUD



LIAISON SUD

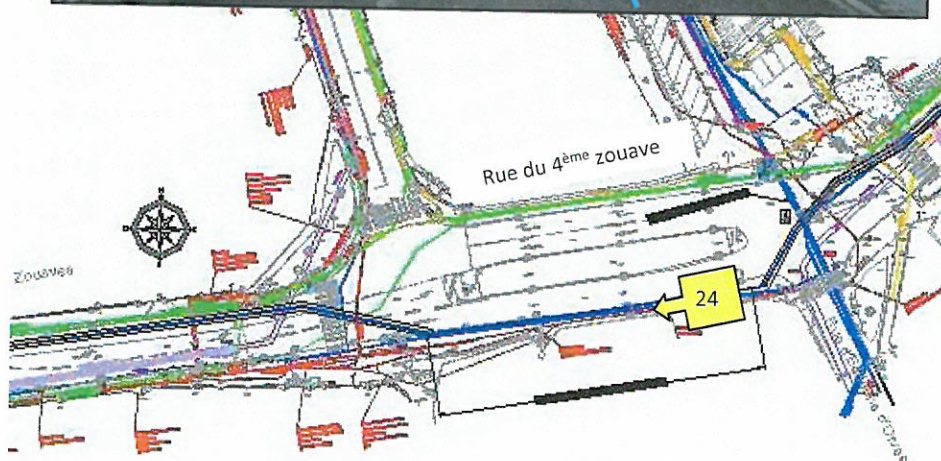
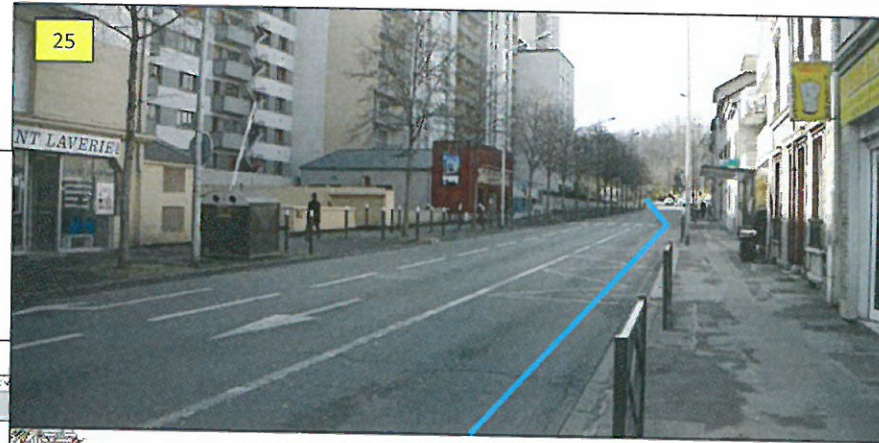
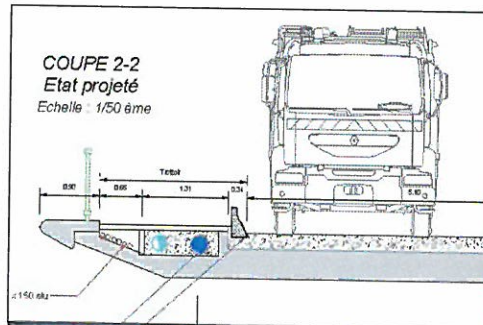


Rue du 4^{ème} zouave :
2 voies de circulation, double-sens, pas de stationnement
possibilité de fermer une voie pendant les travaux avec mise en place d'un alternat

Trajet du bus n°121



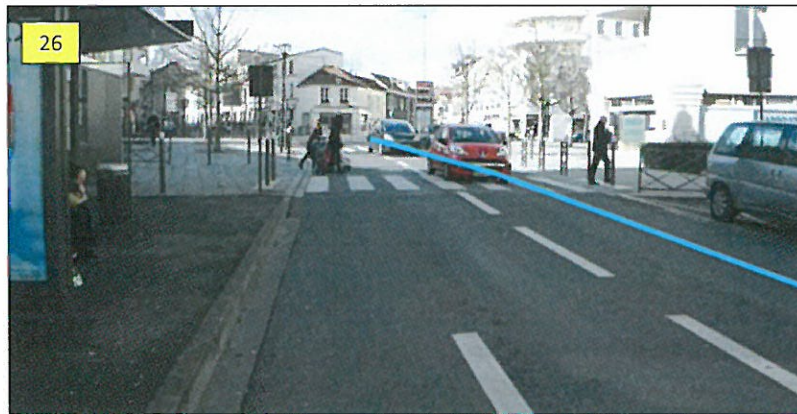
LIAISON SUD



Rue du 4^{ème} zouave :
3 voies de circulation, double-sens,
pas de stationnement , alignement d'arbres côté impair
possibilité de fermer une voie pendant les travaux
Trajet du bus n°121

Rue du 4^{ème} zouave :
franchissement de l'A86, passage dans un caniveau existant
prévoir déplacement des réseaux AEP et EDF existants à l'intérieur du caniveau
aménagement possible d'un chasse roue et création d'un accès au caniveau

LIAISON SUD

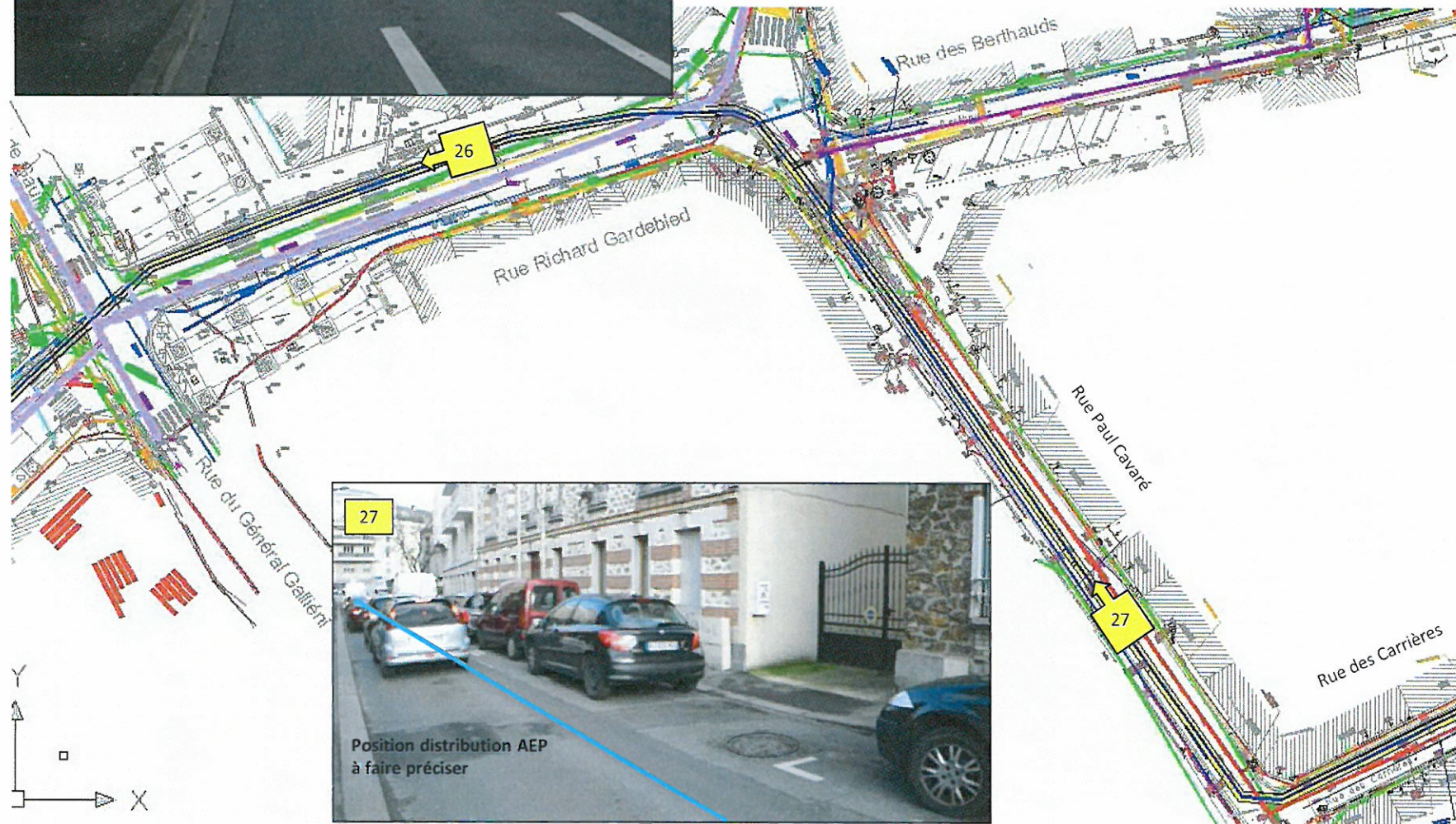


Rue Richard Gardebled :

2 voies de circulation, sens unique, une portion avec 2 voies de stationnement ,
possibilité de fermer une voie pendant les travaux,
Trajet du bus n°121

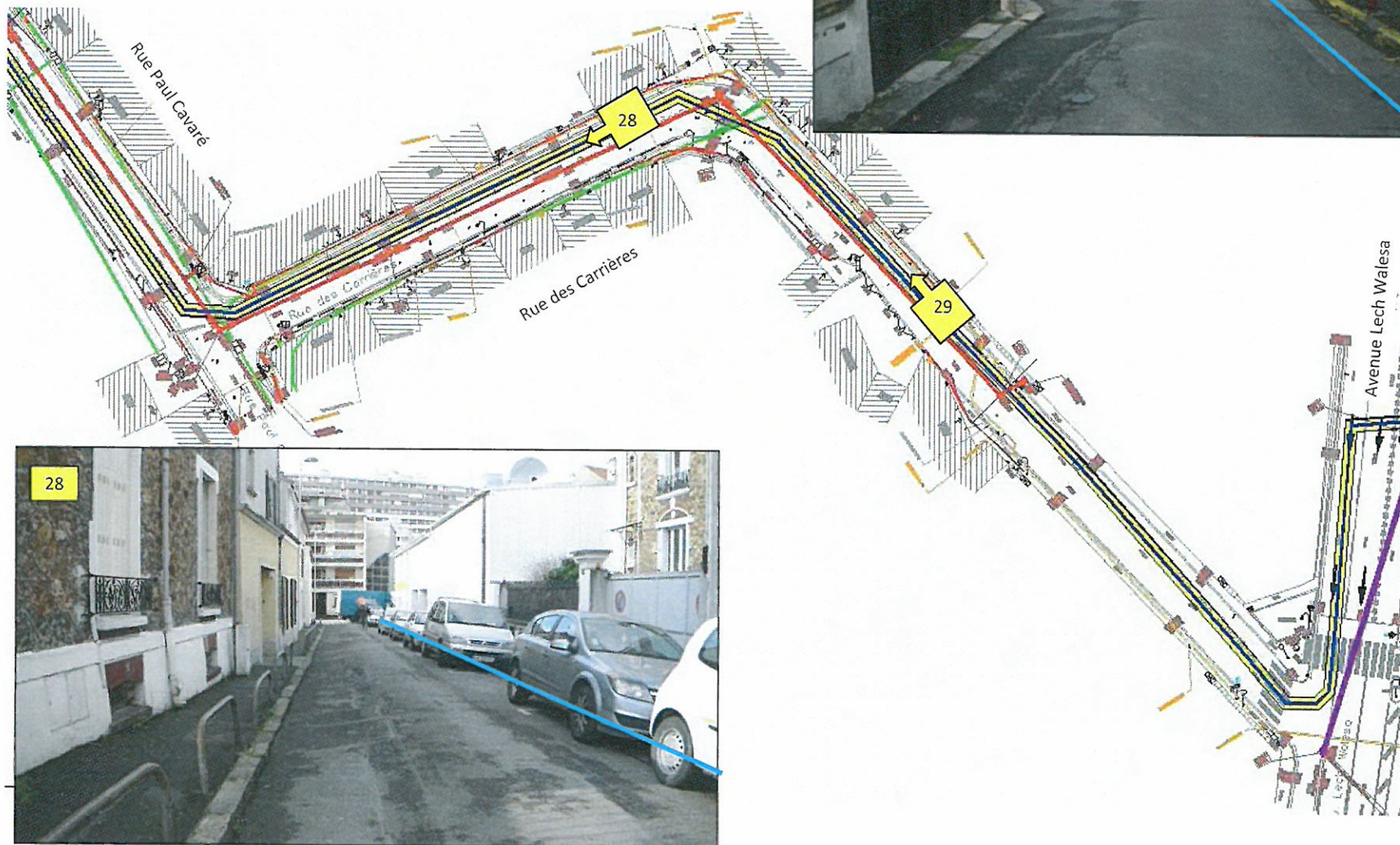
Rue Paul Cavaré:

1 voie de circulation, 1 voie de stationnement ,
chaussée < 6 m de large : nécessaire de fermer complètement la rue pendant les travaux
Trajet du bus n°121

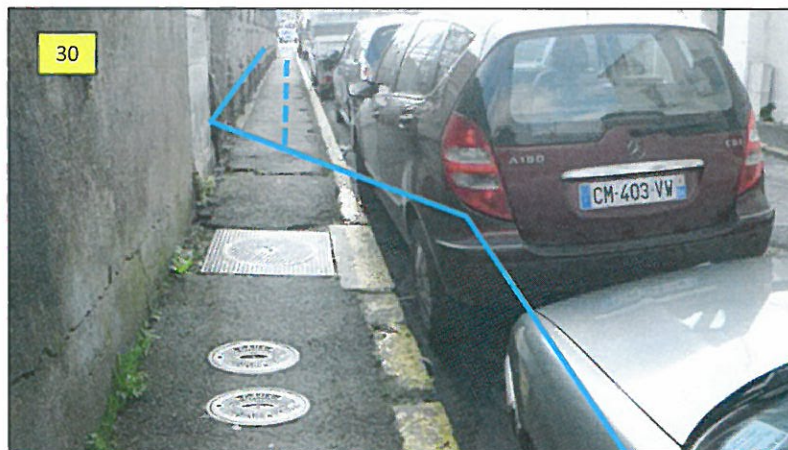


LIAISON SUD

Rue des Carrières :
1 voie de circulation, 1 voie de stationnement ,
chaussée < 6 m de large : nécessaire de fermer complètement la rue pendant les travaux

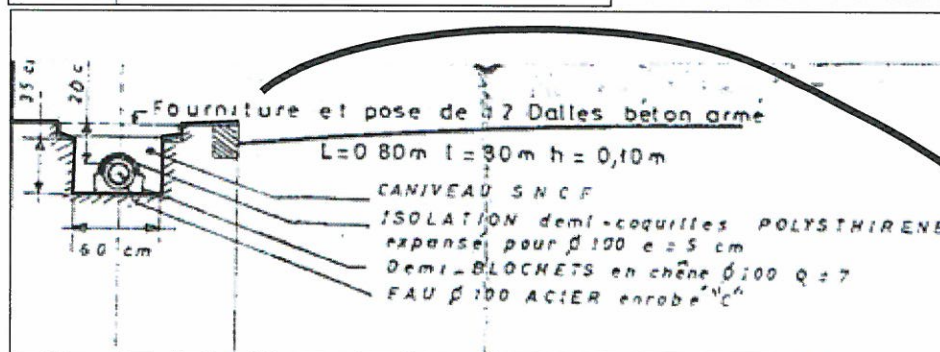
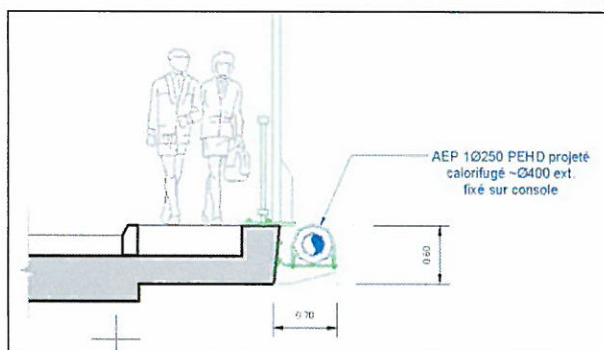


LIAISON SUD

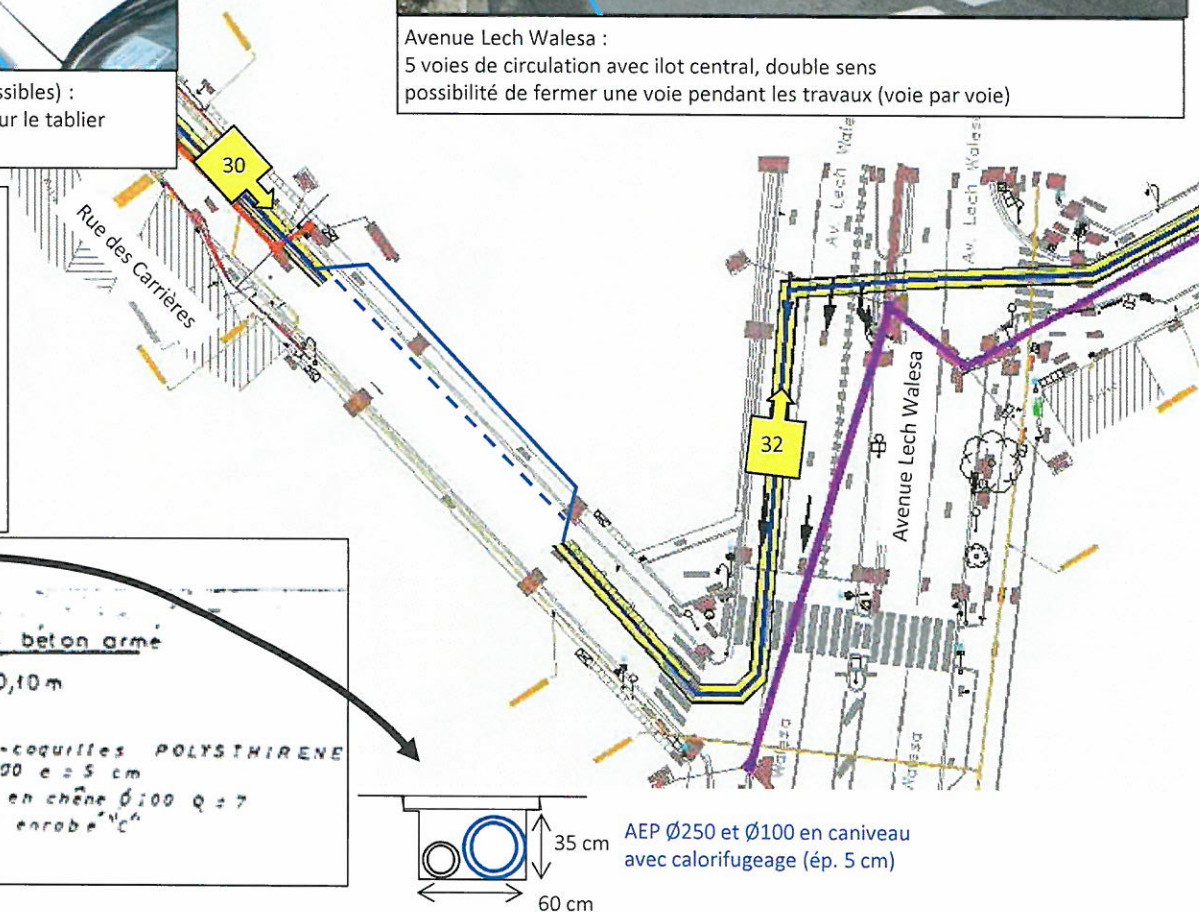


Franchissement voie SNCF Pont rue des Berthauds (2 options possibles) :

- Passage en encorbellement, conduite calorifugée en fourreau sur le tablier
- Utilisation du caniveau existant (contient 1 AEP DN100)



Avenue Lech Walesa :
5 voies de circulation avec ilot central, double sens
possibilité de fermer une voie pendant les travaux (voie par voie)

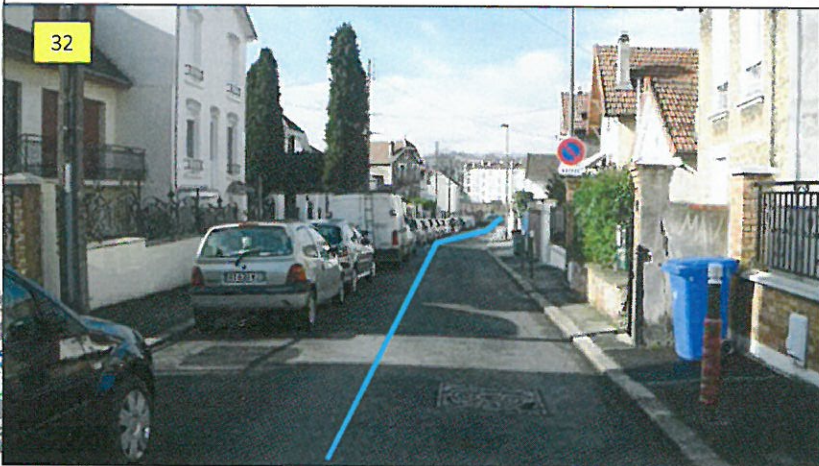


Rue Pasteur :

1 voie de circulation, 1 voie de stationnement

chaussée < 6 m de large : nécessaire de fermer complètement la rue pendant les travaux

32



Position distribution AEP
à faire préciser

Avenue Lech Waleśa

32

33

Rue du Chevalier de la Barre :

1 voie de circulation, 1 voie de stationnement, caniveaux pavés

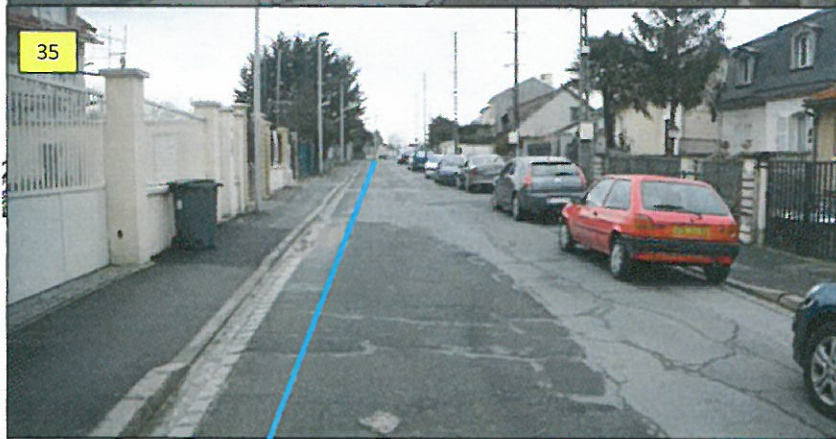
chaussée < 6 m de large : nécessaire de fermer complètement la rue pendant les travaux



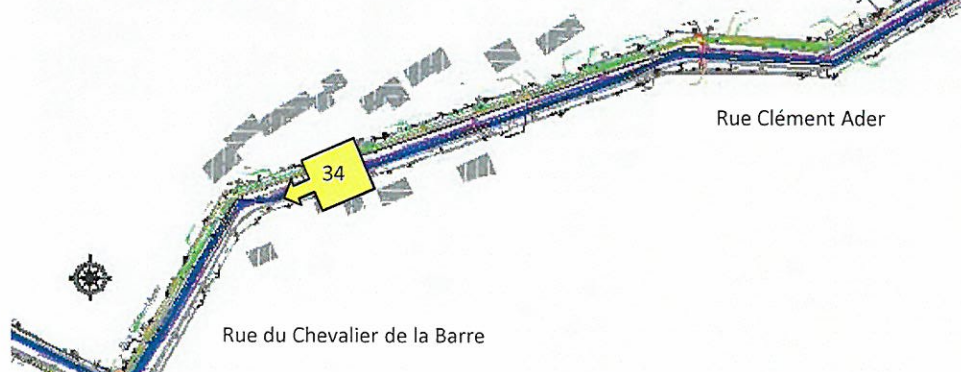
Rue Pasteur

Rue du Chevalier de la Barre

33



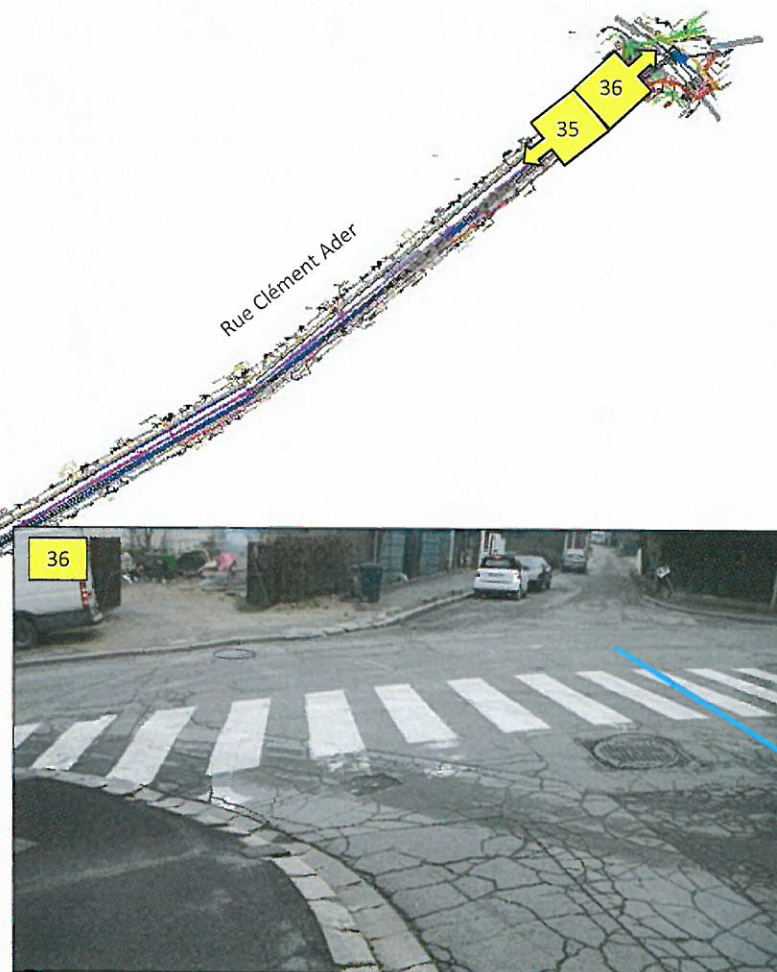
Raccordement sur le réseau existant rue Laennec (limite communale entre Rosny sous Bois et Villemomble)



Rue Clément Ader :

2 voies de circulation, double-sens (1 voie en partie occupée par du stationnement), caniveaux pavés chaussée = 6 m de large :

Sur la section droite, possible de maintenir 1 voie ouverte à la circulation, mais pas sur la section en virages donc fermeture de la voie à prévoir



Annexe 4 : tracé du projet

ROMA156 :
réseau existant

Liaison nord à créer :
2 520 ml DN 250

AVRON145 :
réseau existant

Liaison sud à créer :
2 775 ml DN 250

Suite à l'abandon du site d'Avron
création de 25 ml DN150

Réservoir du site d'Avron

Suite à l'abandon du site d'Avron
comblement de 1 765 ml DN250-300

200 m
1000 pieds